

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 25 avril 2014

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille quatorze et le vingt-cinq du mois d'avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 20 avril 2014 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, GRANDIDIER Karine, WINNINGER André, NICOLET Cédric, HUGUENOTTE Huguette.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. Hubert JUSTE secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

CCALL - Communauté de commune Amancey Loue Lison – 16 avril 2014 (Hubert Juste)

Hubert JUSTE remplaçait Serge Monnet lors du premier conseil communautaire pour l'élection du président, des vice-présidents et du bureau de la CCALL. Les élus sont :

Président de la CCALL	Philippe MARECHAL (Amancey) 26 voix (battu : Christophe GARNIER : 4 voix)
1er vice président (Finances)	Joël BOLE (Sainte Anne) 26 voix
2e vice président (Bâtiments)	Alain GALFIONE (Cléron) 23 voix
3e vice président (Socio culturel)	Nathalie VAN DE WOESTYNE (Déservillers) 25 voix
4e vice président (Environnement)	Vincent MARGUET (Montmahoux) 27 voix
5e vice président (Communication)	Cécile BORDY (Eternoz) 25 voix
6e vice président (Tourisme)	Michel DEBRAY(Crouzet-Migette) 23 voix
Membres du Bureau:	Jean-Pierre DEBOIS (Bolandoz), Marcel GAILLARD (Longeville), Dominique MENETRIER (Déservillers), Dominique BERION (Reugney) , Pierre MAIRE (Flagey)

Prochaine réunion : 29 avril 2014 – 20h30 (Budget Primitif, Indemnités, taux, délégations, délégués aux commissions)

SIVU RPI – Syndicat scolaire – 18 avril 2014 (Serge Monnet, Karine Grandidier)

Les maîtres d'œuvre ont présenté l'avant projet sommaire avec des maquettes et vues 3D du projet de nouvelle école intercommunale. Bon nombre des remarques faites par les enseignants ont été intégrées dans les plans. Quelques petites demandes de modifications ont été faites pour permettre d'accueillir plus d'enfants dans la salle de repos ou de revoir les accès sanitaires pour les enfants depuis le périscolaire, mais globalement les maquettes proposées sont très prometteuses et séduisantes.

Un dossier va être déposé dans le cadre de l'appel à projets Effilogis qui permet d'obtenir des subventions pour les bâtiments qui atteignent le niveau énergétique de bâtiment à énergie positive. Pour cela, il est nécessaire de prévoir environ 300 m² de panneaux photovoltaïques, d'un coût de 130 000 €, mais on peut espérer recevoir 40 000 € de subvention Effilogis sur la partie étude et 200 000 € sur la partie travaux.

Les maîtres d'œuvre ont également proposé aux communes du SIVU que l'école soit construite avec le bois des communes pour favoriser les acteurs économiques locaux. Une réunion est prévue avec les acteurs de la filière bois (ONF, ADIB) le 5 mai.

Le coût estimé des travaux à ce stade est de 1,9 millions d'euros (avec subvention Effilogis) pour un bâtiment de 1150 m² (soit une surface plus grande de 75 m² à celle initialement prévue au programme, avec un coût au m² conforme à ce qui était défini dans le programme). Pour information, ce coût correspond à un financement par la commune d'Amondans de 4000 € par an pendant 20 ans.

Prochaine réunion : 30 avril 2014 (élection du président, vice président et bureau, réforme des rythmes scolaires).

Syndicat Forestier de Bolandoz Myon – SFBM – 12 mars 2014 (Robert Lamy)

Le SFBM s'est réuni le 12 mars dernier. Les comptes de gestion, compte administratif et budget primitif 2014 ont été approuvés :

- Résultat d'investissement 2013 (SFB) + 8232,58 €
- Résultat de fonctionnement 2013 (SFB) + 19013,13 €
- Report de fonctionnement SFBM (Excédent SFB + SFM) : 28 175,01 €
- Approbation Budget Primitif 2014

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Course cycliste – Prix de la ville d'Ornans (Vélo Club d'Ornans)

Pour information : un avis favorable a été donné à la course cycliste qui passera par Amondans le dimanche 27 avril.

ARS (Agence Régionale de Santé) – Captage fromagerie Perrin

Pour information : M. Jantet (ARS) a souhaité rencontrer le maire dans le cadre de l'instruction du dossier d'autorisation d'utilisation de l'ancien captage de Cléron (situé sur la commune d'Amondans) par la Fromagerie Perrin. L'utilisation de cette source dans un contexte agroalimentaire nécessite un arrêté préfectoral, et l'ARS demande qu'une procédure d'alerte soit mise en place pour prévenir la fromagerie en cas de pollution (incendie, etc.) à Amondans avant que les aliments ne soient contaminés. Un courrier sera envoyé par la fromagerie pour informer les élus d'Amondans des numéros à appeler en cas d'alerte. NB : Comme il s'agit d'un captage privé, il n'entraîne aucune prescription pour les usagers se situant dans le bassin versant du captage.

Renouvellement de la convention de mise à disposition de l'employé communal.

Pour information : la convention de mise à disposition de Vincent Bourgeois (qui donne entière satisfaction) par la commune de Nans sous Sainte-Anne a été renouvelée aux mêmes conditions que précédemment, à savoir :

- Mise à disposition de Monsieur Vincent Bourgeois par la commune de Nans sous Sainte-Anne à raison de 7 heures par semaine, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.
- Remboursement des frais salariaux (rémunération et charges sociales) à la commune de Nans sous Sainte-Anne au prorata du nombre d'heures travaillées à Amondans (soit 14,88 € / heure en 2013)
- Remboursement forfaitaire des frais de déplacements de 10 euros par journée de déplacement.

Pylône pour les antennes de radio-transmission

Il n'y a pas de nouvelles concernant l'avancement du projet de mise en place du pylône par rapport au classement de la vallée de la Loue. Une convention doit être signée avec ERDF pour leur permettre d'amener une alimentation électrique jusqu'à l'emplacement du pylône (point abordé dans les questions diverses).

Travaux dans la Grande Rue et dans la rue Louise Pommery

L'entreprise Mourot a commencé les travaux dans la rue Louise Pommery (préparation de la pose des caniveaux, interventions sur le réseau d'alimentation en eau potable), et l'entreprise Bonnefoy va commencer à poser les caniveaux dans la rue Pommery la semaine suivante pendant que l'entreprise Mourot continuera dans la grande rue. Les travaux devraient durer un peu plus d'un mois.

Il semble opportun de réaliser certains travaux d'amélioration du réseau d'alimentation en eau potable pendant que la chaussée est ouverte (remplacement de vannes défectueuses, mise en limite de propriété des compteurs, etc.).

Un premier devis a été envoyé par l'entreprise Mourot, d'un montant de 8954 € TTC pour 5 vannes et 3 compteurs, et il est apparu lors de la dernière réunion de chantier qu'il y a également 2 vannes supplémentaires non incluses dans ce devis qui devront être revues. 11 000 € ont été inscrits au budget primitif Eau et Assainissement (section investissement) pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer tous les devis avec l'entreprise Mourot concernant la rénovation du réseau AEP, dans la limite des 11000 euros inscrits au budget.

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Deux demandes de modifications des arrivées d'eau potables ont également été posées par Michel CHILLARON-PEREZ et André RONCET. Elles seront discutées lors de la prochaine réunion de chantier (Prochaines réunions de chantier : tous les mardi à 8h pendant la durée des travaux).

Recherche de fuite sur le réseau d'Alimentation en Eau Potable.

Le suivi de la consommation moyenne quotidienne d'eau potable (effectué chaque semaine lors de l'alimentation de la pompe à chlore) laissait penser qu'il y avait une fuite d'environ 15m³ par jour sur le réseau de distribution d'eau. Il avait été prévu de faire une recherche de fuite avec Gaz et Eaux avant le début des travaux pour permettre de faire les réparations lorsque les travaux de la grande rue commenceraient.

Une seule fuite a été trouvée sur le réseau dans la rue du Repos, à la hauteur de la maison de Pascal et Huguette HUGUENOTTE. On profitera de la présence de l'entreprise Mourot sur le chantier de la Grande Rue pour faire réparer cette fuite.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le conseil municipal ne nomme pas directement les membres de la CCID, mais doit proposer 12 titulaires et 12 suppléants (avec au moins 2 contribuables domiciliés en dehors de la commune et 2 propriétaires forestiers), parmi lesquels les services des impôts choisiront 6 titulaires et 6 suppléants. Les titulaires proposés sont : MONNET Serge, LAMY Robert, NICOLET Cédric, GRANDIDIER Karine, WINNINGER André, HUGUENOTTE Huguette, BARGETZY Michel, CORNU Claude, CUENIN François, NICOLLE Michel, JUSTE Hubert, SANSONNENS Henri. Les suppléants proposés sont : POURCELOT Gilles, MILLE Daniel, HUGUENOTTE Henri, GRANJEAN Noël, LEMONON Nadia, CHILLARON-PEREZ Boris, BAER Lydie, GIRARD Frédéric, JUSTE Hubert, NICOLLE Maurice, RONCET Joël, BARBIER Thomas.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Après avoir rappelé que bien qu'étant inférieurs à la moyenne départementale et à la moyenne nationale, les taux d'impositions de la commune restent relativement élevés par rapport à ceux des autres communes du canton, le Maire a proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les maintenir à leur niveau actuel, à savoir :

Taxe d'habitation : **18,56 %**

Taxe Foncière Bâti : **14,87 %**

Taxe Foncière Non Bâti : **15,78 %**

CFE : **13,74 %**

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Le produit attendu des 4 taxes pour la commune pour l'année 2014 est 30 271 €

VOTE DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Le maire a commencé par rappeler les modalités de fixation des indemnités de fonction des élus : leur montant est exprimé en pourcentage de l'indice 1015 de la fonction publique. Le montant maximum dans les communes de moins de 500 habitants est de 17 % pour le maire et 6 % par adjoint, soit au total 29 % de l'indice 1015 à répartir entre les élus exerçant une délégation. Pour information, la commune perçoit une dotation de l'état de 2800 € pour les indemnités d'élus.

Lors du précédent mandat, les taux étaient 26,1 % au total répartis entre le maire et 3 conseillers.

Étant donné les délégations exercées par les élus, le maire propose que les indemnités de fonctions des élus soient fixées aux taux suivants à compter de leur installation :

- **Maire : 14 %** (soit environ 477 € mensuels)

- **1^{er} adjoint : 5 %** (soit environ 170 €)

- **2^{ème} adjoint : 6 %** (soit environ 200 euros),

soit un total de 25 % de l'indice 1015, légèrement inférieur au niveau total des indemnités de fonction du précédent mandat.

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Après avoir entendu la présentation du budget primitif faite par le maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif suivant :

Budget Eau et Assainissement

Investissement	
Dépenses	29 610,00 €
Recettes	56 205,50 €
Résultat d'investissement	26 595,50 €

Fonctionnement	
Dépenses	39 514,00 €
Recettes	39 514,00 €
Résultat de fonctionnement	0,00 €

Budget principal

Investissement	
Dépenses	246 163,94 €
Recettes	246 163,94 €
Résultat d'investissement	0,00 €

Fonctionnement	
Dépenses	222 011,00 €
Recettes	296 720,18 €
Résultat de fonctionnement	74 709,18 €

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

NB : le budget détaillé peut être consulté en Mairie.

TRAVAUX DANS LES LOGEMENTS COMMUNAUX

Remplacement des chaudières des logements de la cure

Le maire informe le conseil municipal que depuis le début de l'année, les 2 chaudières des logements de la Cure sont tombées en panne et ont dû être remplacées. Le coût du remplacement est d'environ 4000 € TTC par chaudière.

Ensuite, le maire fait état de plusieurs demandes de travaux dans les logements communaux réclamées par les locataires :

- Monsieur Brignon signale que la salle de bain du logement au 1^{er} étage de l'école est très humide et souhaite remplacer la baignoire par une douche. Il propose de faire les travaux si la commune est prête à fournir les matériaux nécessaires (dont il a établi une liste)
- Monsieur Sirhenry signale que le lavabo de la salle de bain est complètement désolidarisé du mur, qu'il ne tient plus qu'en équilibre sur son pied et risque de tomber à tout moment. Il demande par ailleurs à ce que les fenêtres du logement soient remplacées, car ce sont de très vieilles fenêtres en simple vitrage et la pluie rentre sous les fenêtres lorsqu'il y a du vent.
- Hubert Juste signale qu'il faudra également penser à rénover le balcon de l'appartement du 10 Grande Rue.

Le maire propose que dans un premier temps, on pallie au plus urgent en faisant réparer le lavabo du logement Sirhenry, et que d'une façon générale, tous les ans, la moitié des revenus des loyers soit consacrée à l'entretien et la rénovation des logements communaux, soit environ 12 000 € par an (cette somme étant déjà bien entamée par le remplacement des 2 chaudières pour l'année 2014...)

Un groupe d'élus sera chargé de visiter les différents logements communaux pour faire un état des lieux et définir la liste des travaux qui doivent être faits en priorité sur les prochaines années. En ce qui concerne la réparation du lavabo de l'appartement Sirhenry, le maire va contacter rapidement la société Bolard (SNB)

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

PERMIS DE CONSTRUIRE

Permis Alexandre RONCET

Alexandre RONCET a déposé un projet visant à transformer l'atelier de Joël Roncec en maison d'habitation (Surface habitable de 169 m²), et créer une extension pour 2 garages supplémentaires (56 m²).

Le maire propose de donner un avis favorable à cette demande de permis de construire.

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Permis Daniel MILLE

Daniel MILLE a déposé une demande de permis de construire concernant d'une part une extension pour la construction d'une nouvelle salle de traite aux normes, et d'autre part une extension pour l'ajout d'un abri. L'abri projeté se situe au dessus de la conduite principale d'alimentation en eau potable du village qui passe dans le terrain de M. MILLE.

Robert LAMY indique qu'il serait préférable que la conduite d'eau soit déviée.

Après en avoir délibéré avec les membres du Conseil Municipal, le maire propose de donner un avis favorable sous condition de permettre un accès permanent au réseau d'alimentation en eau potable, y compris pour de petits engins de chantier ce qui implique notamment :

- de laisser le sol nu (pas de chape, pas de dalle ou autre sol en dur)
- de ne pas y entreposer ni matériaux ni fourrage
- d'utiliser des cloisons amovibles ou des grandes portes au dessus des passages de réseau d'alimentation en eau potable.

Votants : 7 Pour : 6 Contre : 1 Abstention : 0

VENTE DE BOIS

Lot de bois coupé (château d'eau)

Un lot d'environ 9 stères de bois a été coupé par l'employé communal pour faire de la place pour le pylône près du château d'eau. Il reste encore un peu de bois à couper vers l'ancien cimetière. Lorsque tout aura été coupé et stéré le lot complet sera vendu par soumission cachetée au plus offrant (avec un prix minimum souhaité de 20 € du stère). Ceci fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal, une fois que l'ensemble des bois à vendre auront été coupés.

Affouage

Il reste environ 70 stères de bois à attribuer. Un complément d'affouage pourra donc être attribué en priorité aux affouagistes qui ont eu moins de 20 stères lors de la répartition initiale. Un avis sera placardé pour inviter les personnes intéressées à contacter Robert LAMY. Les hêtres seront attribués en priorité, puis les chênes. Les arbres toujours sur pied seront conservés pour un prochain affouage.

TARIF DES CONCESSIONS

Concessions funéraires perpétuelles

Le conseil doit fixer un tarif pour les concessions funéraires afin de pouvoir répondre à de nouvelles demandes. La dernière concession a été vendue en 1997 au tarif de 80 Francs par m². Selon le calculateur franc/euros constants du

site de l'INSEE, 80 francs en 1997 sont équivalents à 15,62 € en 2013.

Le maire propose donc d'adopter un tarif de 15 € par m² pour les concessions funéraires perpétuelles.

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Concessions cinéraires

Le conseil municipal doit également fixer un tarif pour les mini caveaux (urnes) qui ont été installés par la commune autour du jardin du souvenir. Étant donné qu'il s'agit d'installations communales, il faut fixer un tarif pour des concessions temporaires (le Conseil Municipal se prononce pour une durée de 30 ans) et l'objectif est de fixer un tarif en relation avec le coût de construction des mini caveaux. Le Conseil Municipal décide donc de reporter cette décision à un prochain conseil, lorsqu'il disposera de plus d'informations sur le coût de construction effectifs des mini caveaux.

CARTES JEUNES

Depuis 3 ans, la commune d'Amondans offre une carte jeune à tous les jeunes du village. Cette opération, d'un coût modeste pour la commune (6 € par carte, soit 124 € en 2013) est très appréciée par les familles, et constitue une des seules actions culturelles de la commune. Il est donc proposé de reconduire cette opération pour l'année 2014.

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

ORGANISATION DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 25 MAI

Les élections européennes se tiendront le dimanche 25 mai 2014, de 8 heures à 18 heures. Il convient d'organiser les tours de garde du bureau de vote (4 tranches horaires de 2h30 chacune). Les scrutateurs seront les suivants :

8h – 10h30 : Hubert JUSTE, Robert LAMY, Michel BARGETZY

10h30 – 13h : André WINNINGER, Karine GRANDIDIER, +1 scrutateur à trouver ou Serge MONNET

13h – 15h30 : Huguette HUGUENOTTE, Pascal HUGUENOTTE, +1 scrutateur à trouver ou Serge MONNET

15h30 – 18h : Cédric NICOLET, Hubert JUSTE, Serge MONNET

QUESTIONS DIVERSES

Convention ERDF – Alimentation du Pylône

Une convention de servitude doit être signée entre la commune et ERDF pour autoriser ce dernier à installer un boîtier électrique à l'angle de la parcelle de la réserve d'eau (ZB 22), pour permettre l'alimentation électrique du pylône de radio-transmission. Le conseil autorise le maire à signer cette convention avec ERDF

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Pour information, une convention similaire devra être signée également avec l'Association Foncière pour autoriser le passage des câbles électriques en souterrain jusqu'au boîtier sous le chemin de l'Association Foncière.

Consultation de banques pour l'emprunt finançant les travaux de la Grande Rue

Un emprunt de 60 000 € sur 10 ans avait été négocié l'année dernière avec le Crédit Mutuel pour financer une partie des travaux de la Grande Rue. Les travaux ayant débuté avec un an de retard, le prêt n'a pas été débloqué et n'est donc plus valide. Il est donc nécessaire de renégocier à nouveau un emprunt, et pour cela, il faut consulter au moins 3 banques. Le Conseil Municipal autorise donc le Maire à contacter des banques pour négocier un emprunt de 60 000 € sur 10 ans aux meilleures conditions.

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Fleurissement du village

Depuis plusieurs années, la commune achète des plants pour le fleurissement du village au marché aux fleurs organisé par l'association les As du Crayons (parent d'élèves de l'école publique) qui se tiendra cette année le samedi 10 mai 2014. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise l'achat comme les années précédentes de 250 € de fleurs au marché aux fleurs organisé par les As du Crayon.

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Sécheresse : limitations d'usages de l'eau

Pour information : en raison du déficit de précipitation de ce début d'année, un arrêté préfectoral a été pris pour limiter les usages de l'eau pour une durée de 5 mois (l'arrêté préfectoral est placardé au tableau d'affichage de la mairie)

Station d'épuration : épandages des boues

Robert LAMY signale que les bacs de la station d'épuration sont presque pleins et qu'il faut envisager de les vider de leurs boues. Il a été décidé que le maire contacterait Sébastien RENARD, technicien chargé des questions environnementales et du SPANC à la Communauté de Communes Amancey Loue Lison afin de voir comment il convient de procéder pour faire enlever les boues de la station d'épuration.

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 6 juin 2014 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h50.